

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 3607 /A.E.

Objet:
Achat vivres.-

Astrida, le 30 décembre 1950.-

Transmis copie pour information à Monsieur le
Directeur de l'O.C.I.R.U. à Usumbura, avec
l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur Chef de Territoire,
I.REISDORFF,



Monsieur,

En réponse à votre lettre en date du 26-12-1950,
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'approvi-
sionnement du territoire d'Astrida est actuellement assuré
par l'O.C.I.R.U. Le prix de 4,50 frs le kilo de haricots
livrés à Astrida ne saurait, au surplus, être retenu.

Votre licence délivrée pour 60 tonnes de hari-
cots-pois, livrés à Astrida au prix de 3,50 frs a donc été
honorée à concurrence de 10 Tonnes.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma
considération très distinguée.

L'Administrateur Chef de Territoire,
sé) I.REISDORFF,

Monsieur GRAFF

à
KACYIRU

B.P.42

KIGALI.-